



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2024**

☛ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	BP 2024
Attribution de compensation	12 388 770 €
Impositions directes	24 172 412 €
Droits de mutation	1 150 000 €
Autres produits de fiscalité	700 700 €
Dotations globale de fonctionnement	2 425 337 €
Compensations fiscales	416 631 €
Dotations, subventions, participations	1 626 100 €
Produits des services	1 586 000 €
Produits du domaine et remboursements	1 220 974 €
FCTVA fonctionnement	200 000 €
Aide Etat Fonds de soutien	333 928 €
Total hors excédent	46 220 852 €
Excédent année 2023	660 033 €
Recettes réelles de fonctionnement	46 880 885 €

	BP 2024
Charges de personnel (chapitre 012)	20 260 000 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, Caisse des écoles,...)	1 376 942 €
Subventions aux associations et autres	1 330 108 €
Fonds de compensation des charges de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	320 060 €
Autres dépenses de gestion	13 557 775 €
Total dépenses de gestion	36 844 885 €
Prélèvement FNGIR	3 640 000 €
Prélèvement FPIC	580 000 €
Total des prélèvements	4 220 000 €
Intérêts de la dette + ligne de trésorerie – Ville	920 000 €
Intérêts de la dette PPP (contrat de partenariat public privé)	320 000 €
Total des charges financières	1 240 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 304 885 €

☞ Un recours limité à la fiscalité

Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023 :

- 20,60 % sur la taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires
- 27,82 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 23,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de Thiais reste le 2^{ème} taux de le plus bas du Département.

☞ Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs permanents de la Commune s'établissent à 321 emplois permanents pourvus, occupés par des agents titulaires ou des contractuels (CDD ou CDI), auxquels s'ajoutent :

- 8 assistantes maternelles
- 8 apprentis
- les emplois non permanents occupés par des vacataires : surveillants cantine/garderie, animateurs de centres de loisirs, enseignants sportifs de l'école municipale des sports, enseignants artistiques,...

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2024 s'élève à 20.260.000 €, soit 47,89 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

☞ Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 4.576.000 € ; il est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2024, soit 3.915.967 €
- de l'excédent 2023 (660.033 €), repris dans le budget 2024 et affecté au financement des opérations d'équipement.

☞ Présentation simplifiée des ressources et des dépenses - section d'investissement

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	4 038 000 €	4 576 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 062 000 €	1 100 000 € FCTVA
Subvention Brigade sapeurs-pompiers	150 000 €	800 000 € Taxe d'aménagement
Installations de chauffage (renouvellement)	147 939 €	235 000 € Amendes de police
Opération SENIA	835 000 €	420 000 € Subventions Etat et MGP opération SENIA
Opération ANRU Grands Champs	600 000 €	75 000 € Subventions Département VRD ANRU
RPA - rachat bail et études rénovation thermique	340 000 €	1 000 000 € Participation PUP
Programme voirie/infrastructure/espaces verts	2 250 500 €	510 124 € Subventions parcs et plan vélo
Rénovation des bâtiments communaux	2 481 600 €	300 000 € Subventions DSIL/SIPPEREC/... rénovation thermique
Autres opérations d'équipement annuelles	1 011 085 €	3 900 000 € Emprunt 2024
TOTAL	12 916 124 €	12 916 124 €

☛ Une dette maîtrisée

	Situation au 1 ^{er} janvier 2024	
Encours dette Ville	28 398 141 €	
Encours dette PPP	8 090 077 €	
Encours dette Ville + PPP	36 488 217 €	
A déduire: aide Fonds de soutien	1 335 711 €	par habitant
Encours au 1^{er} janvier 2024 pour ratio dette Ville	27 062 430 €	865 €
Encours au 1 ^{er} janvier 2024 pour ratio dette Ville + PPP	35 152 506 €	1 123 €

En 2024, le montant de la dette nouvelle (3.900.000 € au maximum) sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts de la Ville (4.038.000 €).

☛ Ratios officiels du BP 2024 (pour 31.300 habitants)

INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS		VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.351,59 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.476,75 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	283,65 €
4	Encours de dette/population (ratio dette Ville - aide FDS)	1.123,08 €
5	DGF/population	77,49 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	47,89%
7	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	100,26%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19,21%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	76,05%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,47%